

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

27 Septembre

Le groupement de réserve d'Armée qui avait été fait est dissous. Les 2 B<sup>ts</sup> Didier et Beurton passent en réserve de corps d'Armée et reviennent à Florent. Le C.H.R. et l'Etat-Major sont à Florent. Le Colonel de Galembert reprend le commandement de la 262<sup>e</sup> Brigade. Les communiqués officiels annoncent des succès dans le Nord et en Champagne. Un nouveau renfort de 30 hommes est envoyé par le 88<sup>e</sup> d'Infanterie et est réparti.

28 Septembre

Situation inchangée. La 2<sup>e</sup> Cie de mitrailleuses de Brigade est constituée et encadrée. Elle s'amalgame. Les sections de pionniers et de bombardiers régimentaires sont reconstituées.

Pertes: 1 blessé

29 Septembre

Aucun changement dans la situation. Continuation de l'instruction des bataillons.

30 Septembre

Le Régiment reçoit l'ordre de relever le 7<sup>me</sup> d'Infanterie dans le secteur de la Harazée. Le 7<sup>me</sup> doit être tenu prêt à partir. Le Régiment tiendra seul le secteur. Le Régiment relève le 7<sup>e</sup> dans la soirée. La relève est finie à 15 heures. Le Bataillon Didier est à Fontaine-aux-Charmes; le Bataillon Beurton à St-Hubert; le Bataillon Angéli en réserve à la

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Harazée. La ligne 4N est tenue par 1 B<sup>ton</sup> du 41<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

1<sup>er</sup> Octobre

Le Colonel Comm<sup>dt</sup> la 262<sup>e</sup> Brigade quitte le secteur de la Harazée. Le Colonel Comm<sup>dt</sup> le 14<sup>e</sup> prend le commandement du sous-secteur de la Harazée. Il a sous ses ordres les 3 Bataillons du 14<sup>e</sup> et 1 Bataillon du 41<sup>e</sup>. Il prend la direction des Services de l'artillerie, du génie du Bataillon territorial. Les 2 compagnies de mitrailleuses de Brigade sont rattachées au Régiment.

Pertes: 3 blessés

2 Octobre

Rien de spécial. On continue à réorganiser le secteur.

Pertes: 3 blessés

3 Octobre

Rien à signaler.

4 Octobre

A 5h.30 le B<sup>ton</sup> du 41<sup>e</sup> qui occupait le secteur, quitte la Harazée. La défense est assurée de la façon suivante: 1 B<sup>on</sup> à Fontaine-aux-Charmes; 1 B<sup>on</sup> à Saint-Hubert; 1 B<sup>on</sup> en 4N; 3 Cies du 28<sup>e</sup> territorial en réserve. Organisation des lignes téléphoniques sous plomb et continuation de la ligne de résistance des réduits.

